

# Dossier

## Les établissements publics nationaux menacés

«Préparer, accompagner, prolonger l'acte pédagogique» : cette définition du rôle des personnels ATOS s'applique également aux établissements publics nationaux (EPN) sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale.

Leurs statuts (établissements uniques, avec des instituts ou en réseau) sont aussi divers que leurs missions : documentation et édition (SCEREN), formation à distance (CNED), recherche (CIEP, INRP).

Pourtant, leur sort semble aujourd'hui réglé par une seule et même démarche : le désengagement de leur ministère de tutelle.

Ce constat n'est pas fait que par le SNASUB : la mission d'audit de l'INRP (composée de représentants de l'IGEN, l'IGAEN et de l'IGF) note dans sa réponse au Ministère le «...débit de la tutelle qui laisse ses établissements publics en déshérence...».

Les symptômes sont partout les mêmes : réduction drastique des moyens matériels (baisse des subventions, augmentation des charges) et humains (vagues successives de suppressions de postes, diminution des mises à disposition et détachements...), doublée d'une injonction féroce de réduire les coûts et de développer vaille que vaille les ressources propres.

Les missions de service public sont alors fermement invitées à s'effacer devant les nécessités de la rigueur budgétaire et de l'équilibre des comptes. La recherche à tout prix (!) de financements nouveaux et de ressources propres, quitte à une concurrence effrénée entre établissements, comme le note une fois encore la mission d'audit de l'INRP, devient ainsi l'alpha et l'oméga de la politique de ces établissements.

Tous les coups sont dès lors permis : délocalisation (INRP, CNDP) ; chantage à la fermeture (INRP) ;

décentralisation (les régions lorgnent sans vergogne sur les services d'orientation) ; privatisation (menaces graves sur l'édition pédagogique publique) ; modification ou regroupement de structures diverses. C'est ainsi par exemple que l'académie d'Amiens envisage, dans le cadre de «l'Académie du numérique»

**Leurs statuts sont aussi divers que leurs missions, mais tous sont touchés par le désengagement de leur ministère de tutelle.**

le regroupement d'échelons déconcentrés de niveaux divers (Rectorat d'Amiens, IA de la Somme) et d'un établissement public national (CRDP), prototype «d'un service déconcentré d'un nouveau genre».

Situés en périphérie des établissements d'enseignement et des différents services, ces établissements sont-ils promis au sort des banlieues : stigmatisation, isolement, marginalisation, avec comme perspective, à terme, le nettoyeur à haute pression ?

C'est à ces questions que s'attache à répondre ce dossier de *Convergences*.

### Sigles & acronymes

Le lecteur même le moins attentif aura remarqué que s'intéresser aux EPN, c'est aussi pénétrer dans une forêt de sigles et acronymes divers.

**SCEREN** : Services Editions Ressources pour l'Éducation Nationale : réseau du Centre National de Documentation Pédagogiques, des Centres régionaux (CRDP) et départementaux (CDDP).

**INRP** : Institut National de Recherche Pédagogique

**CNED** : Centre National d'Enseignement à Distance

**CIEP** : Centre International d'Études Pédagogiques

Et pour la mission d'audit de l'INRP :

**IGEN** : Inspection générale de l'Éducation Nationale

**IGAEN** : la même, mais de l'Administration

**IGF** : Inspection générale des Finances

# CNDP, CRDP : à la croisée des chemins ?

Documentation, édition et commercialisation, éducation artistique et culturelle, formation, TICE... on n'en finit pas d'égrener les missions du SCEREN. (1) Pour les remplir, la carte budgétaire octroie 2000 postes, les salaires et charges n'étant pas supportés intégralement par le Ministère : 15 à 20% restent à la charge des établissements.

## Un impossible équilibre financier ?

Plus de la moitié des établissements étaient en déficit en 2005, 7 sont au seuil critique, d'autres s'en approchent.

A la baisse des subventions s'ajoutent l'augmentation des prélèvements (pension civile) et la non compensation des charges nouvelles.

Les collectivités territoriales, échaudées par le transfert des TOS, rechignent à se substituer à l'état. Reste alors le Graal du développement des ressources propres, c'est-à-dire essentiellement l'augmentation des ventes en librairie ou par correspondance (2). Terrible difficulté à un moment où l'édition pédagogique souffre (liquidation judiciaire des éditions PEMF, arrêt de revues...).

## Des difficultés structurelles ?

35 postes supprimés en 2005, 30 en 2007, détachements et mises à disposition en baisse...

Le recours massif aux Aide-éducateurs et Emplois-jeunes a longtemps servi de cache-misère, ces jeunes assurant souvent des services entiers (Arts et culture, audio-visuel...) dans les centres. Ces emplois disparus, les missions n'en demeurent pas moins, ainsi que les demandes des établissements, des collectivités, des enseignants... On comprend mieux dès lors le recours massif aux emplois aidés (CES/CEC, puis CAE et Contrats d'avenir), à qui sont confiés des pans entiers de l'activité des centres (accueil, entretien, services au public...)

## Un choix cornélien

Dès lors, la seule marge de manoeuvre des centres se réduit à un choix entre la baisse des dépenses de personnel (gel ou suppression de postes), et celle des dépenses de fonctionnement !

## La situation est grave...

Force est de constater que les mesures prises par la tutelle vont toutes dans le sens de l'affaiblissement du réseau. On relèvera la dislocation de la tête de réseau, le CNDP, contraint au grand écart entre ses deux implantations parisienne et poitevine. On laisse cet établissement s'enfoncer dans la crise : le plan d'accompagnement social proposé par le médiateur en... 2005 n'a pas reçu encore le moindre commencement d'exécution ! ... mais elle n'est pas désespérée !

Avec ses 180 implantations de proximité (dont 125 librairies, 170 médiathèques...) le SCEREN organise un maillage fin du territoire éducatif.

Leurs équipes dévouées et qualifiées déploient des compétences peu communes dans l'éducation nationale : édition, commercialisation, audio-visuel, documentation...

Les personnels y prouvent quotidiennement leur attachement au service public de documentation pédagogique, à leurs établissements et à leurs missions.

Ces personnels méritent mieux que le sort qu'on leur réserve. A titre d'exemple, 60 personnels techniques et ouvriers ont sollicité, à la demande de l'administration, leur intégration dans divers corps de l'ITRF en juillet 2003. Près de quatre ans plus tard, aucune réponse ne leur a encore été faite !

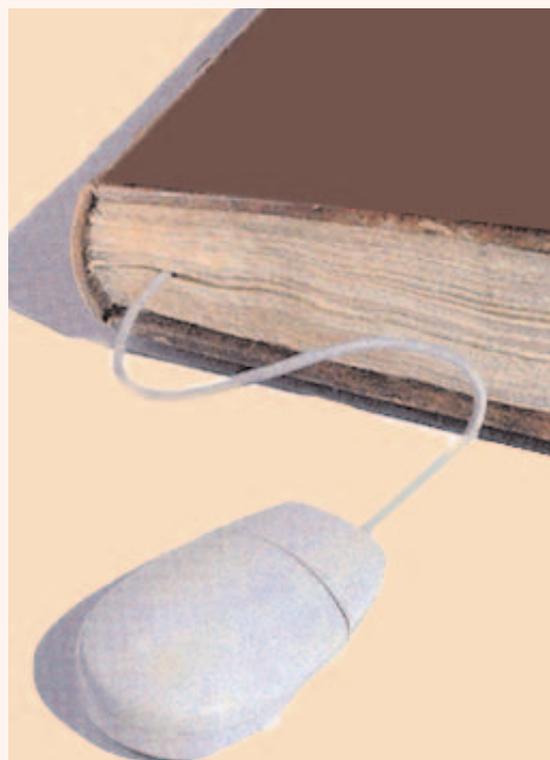
Il manque simplement la volonté politique de donner à ce réseau les moyens d'exercer ses missions. L'épée de Damoclès de l'audit sur l'édition publique, dont les

conclusions ne sont pas publiées et dont les conséquences pourraient entraîner des mesures «drastiques» - selon les termes du président du CA du CNDP - pour le réseau, empêche ainsi la poursuite du travail de réflexion collective sur le schéma d'orientation du SCEREN, et bloque l'élaboration d'un projet fédérateur et entraînant pour le réseau.

Celui-ci ne doit plus être considéré par le ministère comme une simple variable d'ajustement en postes ou en subventions, mais bien comme un opérateur fiable, proche des publics qu'il a vocation à servir et qui attend simplement les moyens d'effectuer correctement son travail au service de la communauté éducative...

Le (nouveau) ministre daignera-t-il s'en apercevoir et faire face à ses responsabilités ?

(1) Services Culture Editions Ressources pour l'Education Nationale : réseau formé par le CNDP et les 31 centres régionaux.  
(2) Le SCEREN est l'éditeur officiel de l'éducation nationale et diffuse lui-même ses productions.



## Parmi les établissements publics administratifs nationaux, où en est le CNED ?

Comme les autres EPA, le Centre national d'enseignement à distance n'est pas en parfaite santé ! Le niveau d'activité baisse de façon continue depuis maintenant plusieurs années, ce qui, en dépit de hausses tarifaires conséquentes, se répercute sur son «chiffre d'affaires». La subvention ministérielle, devenue «subvention pour charge de service public», représentée à peine plus du quart des ressources de l'établissement et a été entièrement versée en 2006 pour la première fois depuis plusieurs années.

La grande question depuis des années est le partage entre les activités qui relèvent du service public et qui doivent être subventionnées et celles pour lesquelles le CNED est sur le marché concurrentiel. Le Ministère et la Direction du CNED seraient parvenus à un accord en mars 2007 (mais on attend toujours les textes) : les formations dites «initiales» bénéficieraient toujours d'un tarif décidé par le Ministère et d'une subvention (elles comprennent les études primaires, secondaires et supérieures s'il n'y a pas eu

interruption de scolarité) ; toutes les autres activités (parascolaire, promotion sociale, formation professionnelle continue) devraient être vendues à un tarif supérieur aux coûts de production.

On est donc loin d'un service public de formation, et la direction du CNED semble d'ailleurs s'interroger sur le statut même de l'établissement à terme. Au CTP central de mars 2007, le recteur du CNED a proposé que soit mis à l'étude dès septembre l'éventualité d'un changement de statut du CNED : un groupe de

travail paritaire devrait s'interroger sur la transformation éventuelle de l'EPA en EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial). Les années 1990 avaient été pour le CNED des années fastes. Une situation de quasi monopole comme opérateur du secteur public, des aides aux inscriptions pour les demandeurs d'emplois, des demandes de formation personnelle dopées par les tarifs avantageux proposés... D'importantes réserves financières permettaient alors de faire face au désengagement de l'État tout en lançant une politique immobilière dispendieuse sur le site du Futuroscope dans le cadre de la délocalisation des activités «parisiennes» initiée en 1992 : création d'une Direction générale, d'un service audiovisuel et d'un 8<sup>ème</sup> institut. Ce qui s'est prolongé par la construction d'une école de formation gigantesque inaugurée en 2005, et par une large participation sur ses fonds propres à la création de campus électroniques (formations universitaires en ligne) dont un grand nombre sont restés à l'état de projets.

Le début du XXI<sup>ème</sup> siècle lui a été moins favorable. La formation professionnelle continue (payée au prix fort par les entreprises) s'est repliée sur la réponse aux stricts besoins professionnels. La baisse des postes aux concours et la contraction des budgets de formation des grandes entreprises publiques (SNCF par exemple) s'y sont ajoutées. Et les particuliers ont eu de moins en moins les moyens de se payer des formations à un tarif qui commençait à peser dans les budgets. Il faut ajouter la difficulté à répondre à une évolution complexe : la place croissante des collectivités territoriales dans le financement des activités de formation tout comme l'intégration des nouvelles technologies de la communication privilégient les acteurs locaux, tandis que les établissements publics sont

de plus en plus mis en situation de concurrence entre eux (universités, GRETA, Documentation française...).

Le CNED a certes remporté des appels d'offre du ministère de l'Éducation nationale concernant le soutien scolaire ce qui pourrait conforter l'activité des instituts spécialisés dans le primaire et le secondaire. Mais les autres instituts sont plus durement touchés, ce qui génère des suppressions de postes administratifs et techniques importantes : 11 postes à l'institut de Poitiers à la rentrée 2006, une dizaine à Vanves à la rentrée 2007. Globalement, «l'effectif moyen des salariés employés» est passé de 1305 pendant l'exercice 2005 à 1273 pendant l'exercice 2006 et devrait encore baisser, les premiers visés étant bien sûr les contractuels.

Nous sommes très inquiets pour l'avenir de l'établissement et de ses personnels ! La déstabilisation concerne aussi les enseignants atteints de problèmes de santé chroniques qui, depuis un décret du 27 avril 2007, ne pourront plus être nommés au CNED jusqu'à leur retraite mais pour des durées de 4 ans renouvelables.



# L'INRP est mort, vive l'INRP !?

L'INRP a pour particularité d'être tout à la fois un établissement très directement dépendant de sa tutelle (MEN) et un établissement de recherche, sans toutefois n'en avoir jamais eu le statut adéquat (c'est un EPA). L'originalité de son dispositif de recherche réside en ce qu'il associe, pour mener à bien des recherches, essentiellement des enseignants, notamment du 2<sup>nd</sup> degré, en poste (devant les élèves) bénéficiant d'heures supplémentaires effectives (HSE) ou des enseignants détachés (à mi-temps ou à temps complet) et des enseignants-chercheurs, auxquels s'ajoutent des personnels BIATOS de «soutien» à la recherche.

Cette originalité explique certainement la litanie des (in)attentions qui l'ont accablé, en particulier les rapports de ses tutelles. Le dernier rapport d'audit s'inscrit d'ailleurs dans cette continuité, en rappelant les nombreux rapports précédents.

## «Recentrer» l'INRP

Ce rapport opère surtout un saut qualitatif, puisque son interrogation sur la nature et les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions de l'INRP s'inscrit «dans un contexte marqué par la restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur et par la redéfinition des objectifs et des modalités de la formation des enseignants». Autrement dit, la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche (ANR, PRES, RTRA) et celle de la formation des maîtres et des IUFM, impliquent une transformation des activités de l'INRP, désormais clairement indexées (inféodées ?) aux politiques du MEN.

Un récent courrier du DGESCO adressé au directeur de l'INRP est, de ce point de vue, explicite en proposant un «recentrage» :

- de ses thématiques sur trois questions «essentielle» : le socle

commun des connaissances et des compétences, l'égalité des chances et la question des TICE ;

- de ses missions sur quatre axes : conseil et expertise (par la conduite de travaux et d'études de recherche pour la DGESCO et l'IGEN), transfert des résultats de la recherche (qui portera prioritairement sur la formation des formateurs), information et développement des ressources (à destination des enseignants) et observation des pratiques (création d'observatoires nouveaux).

À la vérité, ce recentrage revient à décentrer voire à subordonner la recherche aux trois thématiques et des quatre missions définies plus haut, laquelle sera de toutes façons commandée par la LOLF (ouverture de programmes). Se pose alors la question du devenir des équipes mixtes avec les autres établissements de recherche et d'enseignement supérieur : on peut présumer qu'ils seront assez rapidement exilés dans les universités. En ce sens, l'adhésion unanime du CA de l'INRP au PRES de Lyon comme membre associé paraît bien obscure.

## Un avenir incertain

Quant aux services de ressources (le Centre Alain Savary sur l'enseignement prioritaire, la Veille scientifique), il n'est pas exagéré de penser qu'ils pourraient rapidement glisser dans un schéma commercial en facturant leurs prestations (l'annonce de la transformation du CNED en EPIC doit nous alerter).

N'oublions pas également la litanie libérale de Bercy demandant aux établissements d'augmenter la part de leurs financements propres... Au niveau des emplois, la réduction des missions affectera d'abord les collègues BIATOS contractuels.

Quant aux reclassements, la délocalisation (Paris-Lyon, 2000-2005) a mis en évidence ses limites. Concernant les enseignants associés, ce sont les recteurs qui auront dorénavant la main sur le portefeuille en particulier des HSE, précarisant et «localisant» un peu plus les recherches dans les académies, limitant donc leur visibilité et leur articulation nationales.

## Reprendre l'initiative

Plus fondamentalement, le recentrage des missions de l'INRP apparaît comme une reprise en main idéologique et clairement autoritaire de la droite sur le terrain éducatif, comme les récentes déclarations de Robien criminalisant «le pédagogisme de 68» l'attestent. Reprise en main qui n'exclut ni la liquidation ni la privatisation du service public mais qui, au contraire, les commande.

Ceci rappelle l'urgence de construire une authentique réflexion fédérale autour des questions de la recherche en éducation, ses moyens, ses finalités, etc., qui associe tous les personnels concernés. Car l'enjeu est bien, outre la défense du service public, le type de société que nous voulons, c'est bien la défense de la fonction émancipatrice de l'éducation contre l'obscurantisme, tous les obscurantismes...

